

Inscriptions administratives

Première étape : Vous renseigner sur nos formations



Prenez connaissance des formations délivrées à PHILLIA dans la rubrique "[Formations](#)"

Vous pourrez alors, en cliquant sur la formation choisie, accéder à la fiche de formation, présentant la structure de la formation, les conditions d'admission, ainsi que les brochures de l'année.

Pour accéder à l'ensemble des formations de l'université Université Paris Nanterre, vous devez vous rendre [sur cette page](#).

Deuxième étape : Procéder à son inscription administrative

Rendez-vous sur la [rubrique "S'inscrire"](#) du site institutionnel

Cette étape est importante : elle vous permet de prendre connaissance de toutes les informations sur les procédures et les calendriers d'inscription, en vous aidant à déterminer votre profil exact (bachelier, ancien étudiant à Nanterre, réinscription, etc.) et la procédure adéquate.

Aucune inscription administrative n'est réalisée à l'UFR.

Ne manquez pas les dates !

La plupart de nos formations (licence et master, à l'exception des licences 1 pour lesquelles vous devez passer par APB sauf pour les licences à distance) sont ouvertes sur ecandidat.parisnanterre.fr du **5 avril au 15 juin**.

Une période complémentaire du **25 août au 3 septembre** sera possible, pour certaines formations seulement (Diplômes universitaires, préparations concours), à l'issue de cette première ouverture.

Préinscrivez-vous ! N'attendez pas !

N'attendez pas le dernier moment pour créer votre dossier et le renvoyer. Le calendrier est contraint. Si vous hésitez, il vaut mieux renvoyer son dossier et obtenir son autorisation d'inscription, en attendant que vous versiez vos droits d'inscription.

Mis à jour le 24 mai 2017

<https://ufr-phillia.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscriptions-administratives-620597.kjsp?RH=ZY>